

La fusion de la Convention collective des Artistes-TV avec celle de la Production audiovisuelle se trouve dans l'impasse.

Par un arrêt du 22 mars 2021, le Conseil d'Etat a validé la fusion de la Convention collective des Artistes interprètes engagés pour des émissions de Télévision avec celle de la Production audiovisuelle.

L'UNSA, représentée par le Syndicat Indépendant des Artistes interprètes (SIA), est depuis lors conviée et participe aux réunions de la nouvelle convention « élargie » de la Production audiovisuelle.

Très vite, des divergences sérieuses sont apparues avec les syndicats de techniciens (SPIAC-CGT, F3C-CFDT, USNA-CFTC, FASAP-FO et SNTPCT) qui n'ont pas les mêmes spécificités que les artistes interprètes. En effet, les techniciens ne touchent pas de droits pour la rediffusion des émissions au titre de la propriété intellectuelle.

Or les droits que perçoivent les artistes interprètes ont toujours été négociés en présence des télédiffuseurs qui garantissent l'application de la convention collective des artistes interprètes lorsqu'ils signent un contrat avec un producteur audiovisuel. En outre, les télédiffuseurs sont des partenaires historiques de toutes les conventions collectives signées avec les syndicats d'artistes interprètes depuis l'ORTF.

Les syndicats de techniciens ne veulent pas de la présence des télédiffuseurs à la table de négociation, affirmant qu'ils seraient des donneurs d'ordre aux producteurs audiovisuels. Ce que conteste l'UNSA : les télédiffuseurs financent largement les productions mais ne sont pas propriétaires de la fiction télévisuelle et ne sont même pas coproducteurs comme pour le cinéma. On ne peut pas être donneur d'ordre pour une fiction qui ne vous appartient pas !

Depuis plusieurs années, le SIA-Unsa avait mis en garde le Ministère du Travail sur les conséquences néfastes, pour les artistes interprètes, de la fusion de leur convention collective avec celle de la production audiovisuelle.

De fait, les producteurs pourraient profiter de cette fusion pour remettre en cause des acquis des artistes interprètes.

L'UNSA a demandé la mise en place d'une commission mixte paritaire (CMP), présidée par un représentant de la Direction générale du travail, pour tenter de débloquer la situation et poursuivre valablement les négociations.

Novembre 2021